

Signatura: EB 2009/97/R.15/Rev.1  
Tema: 11 a) ii)  
Fecha: 15 septiembre 2009  
Distribución: Pública  
Original: Inglés

**S**



Dar a la población rural  
pobre la oportunidad  
de salir de la pobreza

## **Informe del Presidente**

### **Propuesta de préstamo y donación a la República Islámica de Mauritania para el**

### **Programa de Desarrollo de las Cadenas de Valor para Reducir la Pobreza**

Junta Ejecutiva — 97º período de sesiones  
Roma, 14 y 15 de septiembre de 2009

---

Para **aprobación**

## **Nota para los Directores Ejecutivos**

Este documento se presenta a la Junta Ejecutiva para su aprobación.

Se invita a los Directores Ejecutivos que deseen formular preguntas técnicas acerca del presente documento a dirigirse al funcionario del FIDA que se indica a continuación:

**Cristiana Sparacino**

Gerente del Programa en el País

Tel.: (+39) 06 5459 2306

Correo electrónico: [c.sparacino@ifad.org](mailto:c.sparacino@ifad.org)

Las peticiones de información sobre el envío de la documentación del presente período de sesiones deben dirigirse a:

**Deirdre McGrenra**

Oficial encargada de los Órganos Rectores

Tel.: (+39) 06 5459 2374

Correo electrónico: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

# Índice

<b>Recomendación de aprobación</b>	<b>ii</b>
<b>Mapa de la zona del programa</b>	<b>iii</b>
<b>Resumen de la financiación</b>	<b>iv</b>
<b>I. El programa</b>	<b>1</b>
A. Principal oportunidad de desarrollo abordada por el programa	1
B. Financiación propuesta	1
C. Grupo-objetivo y participación	2
D. Objetivos de desarrollo	2
E. Armonización y alineación	3
F. Componentes y categorías de gastos	3
G. Gestión, responsabilidades de ejecución y asociaciones	3
H. Beneficios y justificación económica y financiera	4
I. Gestión de conocimientos, innovación y ampliación de escala	5
J. Riesgos más importantes	5
K. Sostenibilidad	6
<b>II. Instrumentos y facultades jurídicos</b>	<b>6</b>
<b>III. Recomendación</b>	<b>6</b>
<b>Anexo</b>	
<b>Accord de financement</b> (Convenio de financiación)	7
<b>Apéndices</b>	
<b>I. Key reference documents</b> (Documentos básicos de referencia)	1
<b>II. Cadre logique</b> (Marco lógico)	2

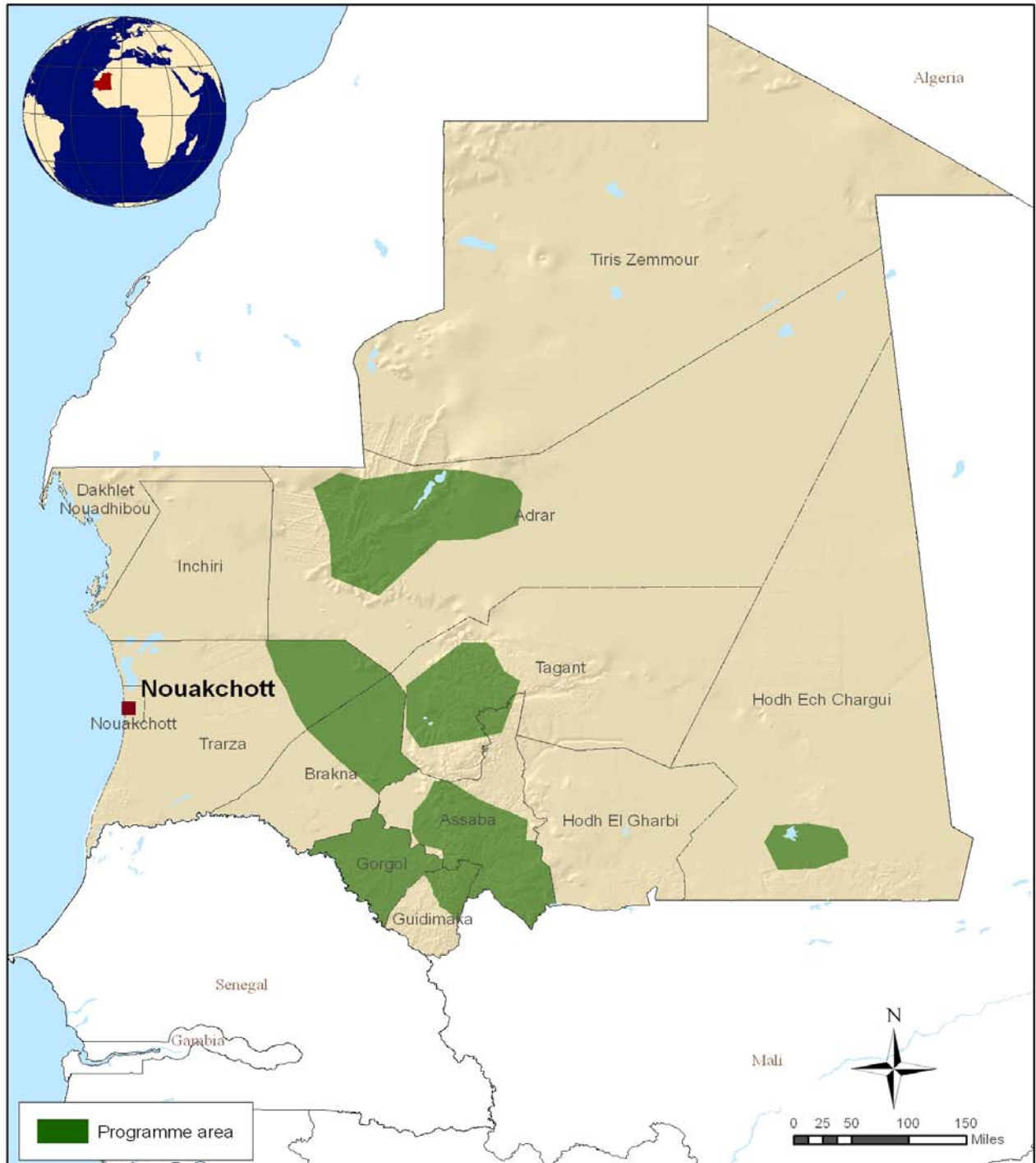
## **Recomendación de aprobación**

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación sobre la propuesta de financiación a la República Islámica de Mauritania para el Programa de Desarrollo de las Cadenas de Valor para Reducir la Pobreza, que figura en el párrafo 35.

## Mapa de la zona del programa

### Mauritania

Value Chains Development Programme for Poverty Reduction



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

IFAD Map compiled by IFAD

**Fuente:** FIDA

*Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.*

## República Islámica de Mauritania

### Programa de Desarrollo de las Cadenas de Valor para Reducir la Pobreza

#### Resumen de la financiación

<b>Institución iniciadora:</b>	FIDA
<b>Prestatario:</b>	República Islámica de Mauritania
<b>Organismo de ejecución:</b>	Ministerio de Desarrollo Rural
<b>Costo total del programa:</b>	USD 17,8 millones
<b>Cuantía del préstamo del FIDA:</b>	DEG 3,856 millones (equivalente a USD 6,0 millones, aproximadamente)
<b>Cuantía de la donación del FIDA:</b>	DEG 3,856 millones (equivalente a USD 6,0 millones, aproximadamente)
<b>Condiciones del préstamo del FIDA:</b>	Plazo de 40 años, incluido un período de gracia de 10, con un cargo por servicios de tres cuartos del uno por ciento (0,75%) anual
<b>Cofinanciador:</b>	Italia - fondos suplementarios del Servicio de Apoyo a la Financiación Rural (RuralFin)
<b>Cuantía de la cofinanciación:</b>	Fondos suplementarios del RuralFin: USD 2,0 millones
<b>Condiciones de la cofinanciación:</b>	Donación
<b>Contribución del prestatario:</b>	USD 2,6 millones
<b>Contribución de los beneficiarios:</b>	USD 1,2 millones
<b>Institución evaluadora:</b>	FIDA
<b>Institución cooperante:</b>	Supervisado directamente por el FIDA

# Propuesta de préstamo y donación a la República Islámica de Mauritania para el Programa de Desarrollo de las Cadenas de Valor para Reducir la Pobreza

## I. El programa

### A. Principal oportunidad de desarrollo abordada por el programa

1. El objetivo del Programa de Desarrollo de las Cadenas de Valor para Reducir la Pobreza es lograr el crecimiento económico mediante el desarrollo de siete cadenas de valor de productos agrícolas (hortalizas, dátiles, leche, aves de corral, pieles y cueros, carnes rojas y productos forestales no madereros) en las que participan hombres y mujeres pobres de las zonas rurales como actores fundamentales y como beneficiarios principales. El presente programa se plantea en un momento importante del desarrollo de Mauritania. Se prevé que para 2010 dos terceras partes de la población del país vivirán en las zonas urbanas. Nouakchott, la capital de Mauritania, ya es un centro importante de consumo de productos agrícolas, la mayoría de los cuales son importados (cereales, pero también hortalizas, leche, dátiles y aves de corral). Teniendo en cuenta el aumento de los precios de los alimentos, que en parte es de carácter estructural, hay una justificación económica importante para sustituir algunos de los productos importados gracias al aumento de la producción nacional. El apoyo del programa a las cadenas de valor agrícolas seleccionadas permitirá alcanzar el doble objetivo de luchar contra la pobreza y aumentar la producción nacional, con lo que el país reducirá su dependencia de la importación de alimentos y su vulnerabilidad frente a los aumentos de los precios de los alimentos importados.

### B. Financiación propuesta

#### Términos y condiciones

2. Se propone que el FIDA conceda a la República Islámica de Mauritania un préstamo de DEG 3,856 millones (equivalente a USD 6,0 millones, aproximadamente), en condiciones muy favorables, una donación con arreglo al marco de sostenibilidad de la deuda de DEG 3,856 millones (equivalente a USD 6,0 millones, aproximadamente) y una donación con cargo a los fondos suplementarios italianos procedentes del Servicio de Apoyo a la Financiación Rural (RuralFin) por el monto de USD 2,0 millones para contribuir a financiar el Programa de Desarrollo de las Cadenas de Valor para Reducir la Pobreza. El préstamo tendrá un plazo de 40 años, incluido un período de gracia de 10, con un cargo por servicios de tres cuartos del uno por ciento (0,75%) anual.

#### Relación con el sistema de asignación de recursos basado en los resultados (PBAS) del FIDA

3. La asignación anual que corresponde a Mauritania con arreglo al PBAS es de USD 11,9 millones durante el ciclo de asignación de 2007-2009.

#### Carga de la deuda del país y capacidad de absorción del Estado

4. Entre 1980 y 2005, el FIDA financió 11 proyectos en Mauritania, lo que supone aproximadamente un proyecto nuevo cada dos años. Ocho proyectos ya se han cerrado. Los desembolsos de los tres proyectos en curso se están realizando según lo previsto. Con arreglo al marco de sostenibilidad de la deuda del FIDA, Mauritania se define como un país en situación de riesgo medio en cuanto a la vulnerabilidad de la deuda y por lo tanto puede optar a un 50% de financiación en forma de donaciones durante el período 2007-2009.

**Flujo de fondos**

5. En Nouakchott se abrirá una cuenta especial en dólares de los Estados Unidos. Cuando la donación y el préstamo entren en vigor, el FIDA depositará los fondos correspondientes a las necesidades iniciales de financiación. La reposición de los fondos de la cuenta se realizará de acuerdo con los procedimientos establecidos del FIDA. Se abrirá una cuenta del programa en moneda local en un banco comercial de Mauritania aceptable para el FIDA, que será administrada por la unidad de gestión del programa. El Gobierno de Mauritania depositará sus contribuciones en esta cuenta con arreglo a los planes operativos anuales acordados.

**Disposiciones de supervisión**

6. El programa estará supervisado directamente por el FIDA.

**Excepciones a las *Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola* y las políticas operacionales del FIDA**

7. No se prevén excepciones.

**Gobernanza**

8. La buena calidad de la gobernanza quedará asegurada mediante procedimientos de concurso abierto para la ejecución de los contratos en los sectores público, privado y sin fines de lucro.

**C. Grupo-objetivo y participación****Grupo-objetivo**

9. El grupo-objetivo está formado por mujeres, jóvenes y hombres que viven en las zonas rurales secas de nueve regiones (Adrar, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimaka, Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Tagant y Trarza) que ya se dedican a la producción de los bienes correspondientes a las siete cadenas de valor. Se estima que unos 9 500 hogares se beneficiarán directamente del programa y que unos 32 000 hogares lo harán de forma indirecta.

**Criterios de focalización**

10. Con arreglo a la política de focalización del FIDA, y sobre la base de un amplio análisis de la vulnerabilidad y la pobreza, así como de las oportunidades que pueda haber de reducción de la pobreza rural y de desarrollo agrícola, el programa utilizará: i) la focalización geográfica; ii) la autofocalización a través de la selección de cadenas de valor en las que se concentran las personas pobres y vulnerables, y iii) medidas de facilitación y medidas para el empoderamiento y el fomento la capacidad encaminadas a promover el contacto entre los pobres de las zonas rurales y los responsables de la adopción de decisiones (en grupos de trabajo sobre las cadenas de valor) con el fin de establecer una estrategia común y generar un compromiso con las metas y enfoques de reducción de la pobreza que se hayan definido.

**Participación**

11. Las actividades del programa se han articulado en torno a los programas de trabajo y presupuestos bienales iniciales propuestos por los propios miembros de las cadenas de valor en la fase de diseño del programa. Esta práctica se mantendrá durante todo el período de actividad del programa. Además, se prevé que el grupo-objetivo esté bien representado en el comité directivo del programa.

**D. Objetivos de desarrollo****Objetivos principales del programa**

12. La finalidad del programa es mejorar los ingresos y las condiciones de vida del grupo-objetivo, especialmente los de las mujeres y los jóvenes. El objetivo específico es aumentar, de una forma sostenible, el acceso del grupo-objetivo al valor añadido que generará el desarrollo de las siete cadenas de valor.



### **Objetivos institucionales y de políticas**

13. El diálogo sobre políticas es una parte esencial del diseño del programa y de su futura ejecución. El Gobierno participará en los grupos de trabajo sobre cadenas de valor que se establecerán en el marco del programa. Esto permitirá el debate público con el Gobierno sobre cuestiones como las políticas de precios, los impuestos sobre las importaciones y las exportaciones, los subsidios, las normas de calidad y las leyes y reglamentaciones.

### **Alineación con la política y la estrategia del FIDA**

14. El programa está alineado con: i) la estrategia del FIDA para el desarrollo del sector privado y la asociación con él; ii) la política del FIDA en materia de financiación rural; iii) la política de focalización del FIDA, y iv) el marco para la incorporación de una perspectiva de género en las operaciones. Es plenamente coherente con el programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) basado en los resultados para Mauritania, en particular con el tercer objetivo estratégico de ese programa: lograr el desarrollo agrícola sostenible y la seguridad alimentaria.

## **E. Armonización y alineación**

### **Alineación con las prioridades nacionales**

15. El programa es la primera intervención prevista en el marco del COSOP basado en los resultados para Mauritania que se presentó a la Junta Ejecutiva en septiembre de 2007. El COSOP está plenamente alineado con el segundo marco de la estrategia de lucha contra la pobreza de Mauritania (*Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté-II*) y en realidad también se elaboró en asociación con representantes del Gobierno, la sociedad civil, los donantes y otros asociados durante un taller que se celebró en el país en febrero de 2007. Todas las intervenciones del FIDA en Mauritania tienen relación con el segundo pilar de ese marco: vincular firmemente el crecimiento con la situación económica de los pobres. El programa también es plenamente coherente con la estrategia de desarrollo del sector rural del país, que pone de relieve la importancia del enfoque basado en las cadenas de valor y de las estrategias para el desarrollo de la ganadería y las agroindustrias.

### **Armonización con los asociados en el desarrollo**

16. Los socios en el desarrollo con posibilidades de estar interesados en el programa fueron invitados a participar en los talleres de desarrollo de las cadenas de valor que se celebraron en el país organizados por el FIDA y el Gobierno. Entre ellos figuraban asociados poco habituales del FIDA como el Organismo Árabe para el Desarrollo y las Inversiones Agrícolas, pero también la Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, el Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, el Programa Mundial de Alimentos, el Banco Mundial y socios bilaterales. De estas reuniones surgieron diversas oportunidades de asociación.

## **F. Componentes y categorías de gastos**

### **Componentes principales**

17. El programa consta de los cuatro componentes siguientes: i) facilitación; ii) innovación y gestión de los conocimientos; iii) fondo de apoyo a las cadenas de valor, y iv) gestión del programa y seguimiento y evaluación.

### **Categorías de gastos**

18. Se prevén seis categorías de gastos: i) equipo; ii) estudios; iii) capacitación; iv) fondo de apoyo a las cadenas de valor; v) sueldos, y vi) costos operacionales.

## **G. Gestión, responsabilidades de ejecución y asociaciones**

### **Principales asociados en la ejecución**

19. Los grupos de trabajo sobre las cadenas de valor están formados por miembros de las organizaciones rurales, el sector privado y los proveedores de servicios, entre otros. Una vez se hayan establecido y aprobado los programas de trabajo y los presupuestos para cada cadena de valor, el programa pondrá en marcha una

convocatoria para la presentación de propuestas y posteriormente ofrecerá contratos a los solicitantes seleccionados (por ejemplo, entidades del sector privado, ONG, entidades del sector público, organizaciones rurales). Las propuestas seleccionadas deberán ajustarse a la estrategia y el enfoque de ejecución del programa.

#### **Responsabilidades de ejecución**

20. El Ministerio de Desarrollo Rural será la principal entidad de ejecución. El programa establecerá: i) las disposiciones de supervisión; ii) un comité directivo; iii) una unidad del programa, y iv) una comisión técnica. El comité directivo tendrá la responsabilidad general de la ejecución del programa, aprobará el plan operativo anual, y examinará los informes sobre los progresos realizados y de seguimiento y evaluación. La unidad del programa, que se establecerá en el marco de la Dirección de Políticas, Cooperación y Seguimiento y Evaluación del Ministerio, se encargará de la administración cotidiana del programa. La comisión técnica examinará, evaluará y seleccionará las propuestas que se financiarán a través del fondo de desarrollo de las cadenas de valor.

#### **Función de la asistencia técnica**

21. El enfoque del programa será favorecer y apoyar a los grupos de trabajo sobre las cadenas de valor, de modo que puedan establecer asociaciones técnicas duraderas sobre la base de las necesidades determinadas en los planes de trabajo anuales establecidos por los grupos de trabajo.

#### **Estado de los principales acuerdos de ejecución**

22. El Gobierno ha confirmado oficialmente que el Ministerio de Desarrollo Rural será el organismo principal de ejecución del programa y ha aprobado las disposiciones institucionales y el organigrama del programa.

#### **Principales asociados financieros y cantidades comprometidas**

23. Los costos totales del programa ascienden a USD 17,8 millones durante seis años. Las fuentes de financiación son: un préstamo del FIDA (34%), una donación del FIDA (34%), fondos suplementarios de la entidad italiana RuralFin (11%), el Gobierno (14%) y los beneficiarios (7%).

## **H. Beneficios y justificación económica y financiera**

#### **Principales categorías de beneficios generados**

24. Entre los beneficios generales que se espera obtener del programa figuran: i) incrementar el valor añadido que se creará en el marco de las cadenas de valor y la parte de este valor añadido que llegará al grupo-objetivo; ii) asegurar unos ingresos estables y duraderos para el grupo-objetivo gracias a la integración en el mercado que se logrará a través del establecimiento de asociaciones sostenibles con el sector privado; iii) reducir los costos sociales gracias a la menor migración desde las zonas rurales, y iv) aumentar el volumen de producción agrícola que entrará en el mercado nacional, lo cual permitirá reducir las importaciones y/o aumentar las exportaciones.

#### **Viabilidad económica y financiera**

25. El análisis económico y financiero confirmó: i) la selección de las cadenas de valor que recibirán apoyo en el marco del programa; ii) la viabilidad del desarrollo de estas cadenas de valor, particularmente desde el punto de vista del grupo-objetivo, y iii) la viabilidad económica general del programa. La tasa de rendimiento económico se estimó en un 12%.

## **I. Gestión de conocimientos, innovación y ampliación de escala**

### **Disposiciones relativas a la gestión de conocimientos**

26. La estrategia y organización generales del programa se han formulado de modo que contribuyan a lograr el objetivo de promover la innovación y la gestión de los conocimientos; de hecho, uno de los componentes del programa es el de "innovación y gestión de los conocimientos". El seguimiento y la evaluación participativos serán el núcleo de las actividades de gestión de los conocimientos. La supervisión directa por parte del FIDA mejorará el conocimiento del personal de la Sede sobre las situaciones sobre el terreno. Las enseñanzas extraídas se difundirán a través de FIDAFRIQUE, con lo que se garantizará una cobertura de alcance regional. Además, el establecimiento de redes con proyectos en la región que aplican enfoques similares basados en las cadenas de valor (en Burkina Faso y el Senegal, por ejemplo) alentará a las partes interesadas a intercambiar los conocimientos obtenidos de sus experiencias.

### **Innovaciones en el desarrollo que el programa promoverá**

27. Lo que el Gobierno espera del programa es un efecto innovador. Tradicionalmente el pueblo de Mauritania se ha dedicado al comercio y tiene un buen nivel de conocimientos sobre las cuestiones de acceso a los mercados. No obstante, el enfoque de desarrollo de las cadenas de valor que promueve el programa, con arreglo al cual todos los que intervienen en las cadenas de valor (el sector público, el sector privado, la sociedad civil, etc.) deberán colaborar para debatir la formulación de estrategias, las actividades, los marcos normativos, los precios de las importaciones y las exportaciones, las cuestiones tributarias, etc., es un elemento innovador importante en el país.

### **Enfoque de ampliación de la escala**

28. El enfoque de ampliación de la escala del programa supondrá: i) centrarse durante los dos primeros años del programa en las cadenas de valor de las hortalizas y las aves de corral; ii) ir desarrollando gradualmente las cadenas de valor de los dátiles, los productos forestales no madereros y los cueros y pieles, y iii) aplicar un enfoque todavía más escalonado a las cadenas de valor de la leche y las carnes rojas, cuyo potencial de generación de ingresos sólo puede hacerse realidad con la participación de agentes del sector privado que operen en asociación directa con las organizaciones rurales.

## **J. Riesgos más importantes**

### **Riesgos más importantes y medidas de atenuación**

29. El programa se enfrenta a los dos riesgos principales siguientes: i) su enfoque altamente innovador, y ii) la inestabilidad política. Por lo que se refiere al primer riesgo, las medidas de atenuación planificadas abarcan inversiones importantes en capital humano y financiero, que en el marco del programa están previstas para actividades de facilitación, comunicación y apoyo destinadas a la estructuración de las cadenas de valor. Por lo que se refiere al segundo riesgo, la independencia financiera y administrativa de la unidad del programa le permitirá funcionar plenamente incluso en circunstancias de inestabilidad política. En Mauritania la experiencia ha demostrado que los proyectos y programas pueden ser plenamente operacionales durante periodos de inestabilidad política.

### **Clasificación ambiental**

30. De conformidad con los procedimientos del FIDA para la evaluación ambiental, se ha asignado al programa la categoría B por considerarse que es poco probable que tenga un impacto ambiental negativo.

## **K. Sostenibilidad**

31. La sostenibilidad se logrará una vez que las cadenas de valor sean plenamente operativas y completamente independientes del apoyo del programa (es decir, cuando se hayan establecido vínculos sostenibles entre los compradores finales y los productores primarios). El programa, durante su período de actividad de seis años, establecerá una base firme para la futura sostenibilidad de las cadenas de valor desarrolladas y promoverá una serie de vínculos comerciales entre los distintos interesados en ellas.

## **II. Instrumentos y facultades jurídicos**

32. Un convenio de financiación entre la República Islámica de Mauritania y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario. Se adjunta como anexo una copia del convenio de financiación negociado.
33. La República Islámica de Mauritania está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
34. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el *Convenio Constitutivo del FIDA* y las *Políticas y Criterios en materia de Préstamos*.

## **III. Recomendación**

35. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a la República Islámica de Mauritania, por una cuantía equivalente a tres millones ochocientos cincuenta y seis mil derechos especiales de giro (DEG 3 856 000), cuyos términos y condiciones se ajustarán sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda una donación, con arreglo al marco de sostenibilidad de la deuda, a la República Islámica de Mauritania, por una cuantía equivalente a tres millones ochocientos cincuenta y seis mil derechos especiales de giro (DEG 3 856 000), cuyos términos y condiciones se ajustarán sustancialmente a los presentados en este informe.

Kanayo F. Nwanze  
Presidente

## **Accord de financement négocié:**

### **Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières**

(Négociations conclues le 31 août 2009)

Numéro du prêt: \_\_\_\_\_

Numéro du don: DSF \_\_\_\_\_

Numéro du don fonds supplémentaires italiens: \_\_\_\_\_

Nom du programme: Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières en Mauritanie (ProLPRAF) ("le programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République islamique de Mauritanie ("l'Emprunteur")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **Préambule**

1. L'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du programme (le "programme") décrit à l'annexe 1 du présent accord;
2. La République italienne a conclu un accord avec le Fonds en date du 9 mai 2005 établissant la Facilité d'appui à la finance rurale (RURALFIN), financée au moyen de contributions volontaires, et a donné sa non objection pour que la somme de deux millions de dollars des États-Unis d'Amérique provenant de cette facilité soit attribuée au programme et contribue à son financement.

#### **Section A**

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt, un don et un don fonds supplémentaires italiens ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

**Section B**

1.
  - A. Le montant du prêt est de 3 856 000 DTS.
  - B. Le montant du don est de 3 856 000 DTS.
  - C. Le montant du don fonds supplémentaires italiens est de 2 000 000 USD.
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis d'Amérique.
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.
6. Un Compte de programme libellé en ouguiya est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le Fonds. La contribution de l'Emprunteur en matière de fonds de contrepartie, soit 2 300 000 USD, sera mobilisée sur la base des besoins convenus lors de la préparation du PTBA.

**Section C**

1. L'Agent principal du programme est le Ministère du développement rural de l'Emprunteur.
2. La date d'achèvement du programme est fixée six ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord.

**Section D**

1. Le Fonds prendra en charge l'administration du prêt, du don et du don fonds supplémentaires italiens et la supervision du programme.

**Section E**

1. Les éléments suivants constituent des cas supplémentaires de suspension du présent accord:
  - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord n'a pas pris effet;
  - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le Fonds;
  - c) Le Fonds a notifié à l'Emprunteur que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et que l'Emprunteur n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du Fonds;
  - d) Le Manuel de mise en œuvre, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds. Le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme; et

- e) Les rapports d'audit n'ont pas été reçus dans un délai de 12 mois suivant la fin de l'année fiscale.
2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux décaissements:
- a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de l'Emprunteur acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par l'Emprunteur au Fonds;
- b) Le Compte de programme a été ouvert et les fonds de contrepartie pour l'année considérée ont été inscrits dans la loi de finance; et
- c) Le Comité de pilotage (CP) et l'Unité de programme (UP) ont été créés par Arrêté Ministériel, le personnel de l'UP et le Responsable administratif et financier (RAF) ont été recrutés avec l'accord du Fonds.
3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministère des affaires économiques et  
du développement  
B.P. 238  
Nouakchott, Mauritanie

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

\_\_\_\_\_  
Pour le Fonds

\_\_\_\_\_  
Pour l'Emprunteur

## Annexe 1

### *Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du programme

1. *Zone du programme.* Le programme sera exécuté dans les zones rurales arides, définies comme prioritaires par le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Elles sont essentiellement situées dans les "Willayas" (régions) de l'Adrar, du Brakna, du Trazra, du Tagant, du Gorgol, du Guidimakha, de l'Assaba, des Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi.

2. *Groupe cible.* Le groupe cible est constitué par les populations rurales n'ayant pas accès à des revenus suffisants pour assurer leur sécurité alimentaire et la satisfaction de leurs besoins élémentaires. Il comprend les petits producteurs, les familles rurales pauvres dépendantes de petits métiers liés à chacune des filières, les ruraux sans terre ou sans bétail, les agriculteurs ou agro-pasteurs, les éleveurs sédentaires ou nomades, les résidents des oasis. Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux femmes, en particulier aux femmes rurales chefs de ménage.

3. *Objectif général du programme.* L'objectif général du programme est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) des zones d'intervention du programme.

4. *Objectifs spécifiques.* L'objectif spécifique du programme est, par la promotion et le développement de sept filières agricoles (maraîchage, aviculture, dattes, produits forestiers non ligneux, peaux et cuirs, lait et viandes rouges), d'améliorer l'insertion économique et sociale des populations cibles et d'accroître durablement le montant et la part de la valeur ajoutée créée leur revenant.

5. *Composantes.* Le programme sera articulé autour de quatre composantes:

- Composante 1. Facilitation
- Composante 2. Innovation et gestion des connaissances
- Composante 3. Fonds d'appui aux filières
- Composante 4. Gestion du programme et suivi-évaluation

Les composantes seront articulées autour de la stratégie globale du programme qui comprendra: a) la stratégie de ciblage et de genre, b) une stratégie de développement pour chaque filière d'intervention, c) une structuration des interventions du programme en composantes fonctionnelles qui seront transversales à la logique de filières.

#### Composante 1. Facilitation

Les objectifs de la composante sont de:

- a) Identifier, mobiliser et animer les acteurs des Groupes de travail par filières (GTF) et les aider dans la formulation des Plans d'action par filière (PAF) et les Programmes de travail annuels par filière (PTAF);
- b) Identifier les passerelles ou les thèmes d'intérêt communs entre différentes filières appuyées par le programme;
- c) Développer et coordonner la stratégie du programme en termes de genre et de ciblage;



- d) Faciliter les relations entre les acteurs des filières et les partenaires extérieurs;
- e) Promouvoir et faciliter le dialogue de politiques en relation avec les stratégies de filière;
- f) Faciliter la formalisation de partenariats ou de relations contractuelles entre les acteurs de la filière;
- g) Pérenniser les mécanismes de cogestion participative des filières;
- h) Communiquer sur les stratégies et les actions appuyées par le programme;
- i) Appuyer les groupes par filières et/ou les membres de ces groupes dans le domaine de la communication et du marketing;
- j) Contribuer pour les domaines cités à la capitalisation et à la gestion des savoirs, organisée dans le cadre du programme; et
- k) Suivre et animer les actions du programme et jouer un rôle de point focal pour les questions sociales, juridiques et de politique économique, de communication et de marketing.

La plupart des activités de la composante seront programmées et réalisées dans le cadre des plans d'action annuels établis par filières et en accord entre le programme et les groupes. Un budget réservé à cette composante sera inclus dans les PTAF. Le programme disposera également d'une capacité de mise en œuvre directe sous la forme d'une équipe technique et un budget de fonctionnement et d'intervention.

### Composante 2. Innovation et gestion des connaissances

L'objectif général de la composante est de contribuer à construire au sein des acteurs des filières une capacité d'innovation rapidement opérationnelle et durable et d'appuyer ces innovations.

Les activités suivantes à mener dans le cadre de la composante seront incluses dans les PAF et PTAF:

- a) Améliorer la connaissance technique, économique et sociale des filières mauritaniennes sur lesquelles le programme intervient;
- b) Promouvoir et faciliter l'acquisition et l'application, par les acteurs des filières, de compétences techniques économiques et organisationnelles; et
- c) Renforcer, au sein des acteurs des filières, les capacités d'innovation et promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'actions innovantes et de recherche/action au sein des filières.

Les appuis du programme seront centrés sur un nombre limité de thèmes stratégiques identifiés dans le cadre de chaque filière ou seront communs à plusieurs filières. Ils seront réexaminés annuellement. Ces appuis seront normalement intégrés dans les plans d'action ou initiés par l'équipe chargée de l'animation de cette composante. Sur chaque thème un groupe de travail technique sera constitué entre les acteurs des filières intéressés. Chacun de ces groupes devra compter avec une participation significative de représentants d'organisations rurales ou de personnes ressources issues des populations cible du programme. Chaque groupe devra s'assurer que ses travaux prennent en compte, conformément à la stratégie du programme, les aspects de réduction de la pauvreté et le genre.

Les appuis du programme porteront sur: a) l'organisation de réunions thématiques; b) l'appui à des actions de recherche menées sur le terrain; c) des formations courtes en Mauritanie et si nécessaire en dehors; d) l'acquisition, la production et la diffusion (y compris mise en ligne) de documentation ou de supports pédagogiques; e) des voyages de prospection ou d'étude, et des invitations de partenaires étrangers; f) des formations ou études, réalisées éventuellement, avec l'appui de techniciens étrangers; g) des frais liés à la participation à des réseaux internationaux de recherche et d'échange.

### Composante 3. Fonds d'appui aux filières (FAF)

L'objectif de cette composante est de proposer des financements adaptés à chaque catégorie d'acteurs des filières et aux partenariats noués entre ces acteurs et de les rendre accessibles. Les actions ainsi soutenues devront être cohérentes avec la stratégie du programme en particulier concernant les aspects de ciblage et de genre.

Le FAF pourra soutenir un seul acteur, cependant les propositions présentées par un partenariat bénéficieront d'une préférence, en particulier celles comprenant une participation importante des organisations rurales issues des groupes cibles. Les types de coûts pouvant avoir droit aux appuis du programme comprendront: a) la construction et le génie civil y compris les études; b) les équipements et le matériel; c) les stocks initiaux; d) la formation, l'assistance technique et les études; e) les démarches juridiques et administratives; f) les coûts de fonctionnement et de personnel incorporés aux actions; g) les coûts administratifs de mise en œuvre des actions (15% maximum). Les fonds du FAF seront transférés sous forme de subventions partielles ou totales. Le programme ne prévoit pas d'intervenir au moyen d'instruments financiers. Il pourra, en revanche appuyer les acteurs des filières à s'articuler avec les institutions financières. Les subventions accordées dans le cadre du programme devront être utilisées exclusivement pour l'objet pour lequel elles ont été accordées.

Tous les acteurs des filières pourront avoir droit aux appuis du programme. Ils devront cependant: a) adhérer à la stratégie du programme en particulier en termes de réduction de la pauvreté de ciblage et de genre; b) participer au sein des GTF animés dans le cadre du programme; c) accepter les procédures du programme en particulier celles liées au FAF, au suivi-évaluation et aux supervisions, audits et contrôles réalisés dans le cadre du programme; d) s'engager à fournir régulièrement les informations statistiques demandées par le programme; e) collaborer aux études et enquêtes réalisées dans le cadre du programme.

Les conditions d'accès au FAF et les activités qu'il pourra financer seront définies dans le Manuel de mise en œuvre. Les activités soutenues par le FAF devront être choisies chaque année par les GTF et inscrites dans les PAF et les PTAF négociés avec le programme et seront mises en œuvre au moyen d'une procédure simple d'appel à propositions.

Chaque année un montant global sera alloué au FAF sur la base des prévisions réalisées lors de la préparation du programme. Les ajustements éventuels seront décidés au niveau de la supervision du programme et en particulier lors de l'examen à mi-parcours prévu à l'issue de la troisième année. Ce montant annuel sera alloué pour au moins la moitié à des organisations rurales ou à des actions de renforcement des capacités de ces organisations ou des populations cibles. Les appuis à des structures publiques ne pourront excéder un quart du montant annuel.

Chaque action appuyée par le FAF viendra en complément de celles fournies directement par les acteurs des filières où qu'ils auront réussi à mobiliser. Le programme fixera par actions ou type d'actions: a) un plafond de contribution; b) des règles de financement en pourcentage; et c) une combinaison des deux méthodes.

Progressivement ces règles seront stabilisées et perfectionnées à partir de l'analyse des actions des années antérieures. Les plans d'action annuels devront mentionner ces règles. Elles devront être clairement annoncées dans les dossiers d'appels à propositions. En outre une participation d'au moins 10%, en argent ou en nature, sera demandée aux bénéficiaires finaux de chaque action. Lorsque le bénéficiaire direct sera une entreprise privée la contribution du FAF ne pourra excéder la moitié du montant de l'action. Enfin, les appuis du FAF aux organismes publics et parapublics ne pourront couvrir des frais de fonctionnement courant uniquement si un échéancier de prise en charge progressive de ces coûts sur le budget desdits organismes a été négocié et accepté formellement par leur tutelle budgétaire.

#### Composante 4. Gestion du programme et suivi-évaluation

La gestion du programme et le suivi-évaluation seront assurés par trois cellules au sein de l'équipe du programme. La coordination proprement dite, une cellule administrative et financière et une cellule de suivi-évaluation. L'équipe du programme comprendra également trois cellules chargées des trois premières composantes. Lors de l'examen à mi-parcours l'organigramme de l'équipe sera revu selon les besoins et les perspectives de pérennité institutionnelle des mécanismes mis en place dans le cadre du programme.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. ORGANISATION ET GESTION**

#### **1. *Agent principal du programme***

1.1. *Désignation et responsabilités.* Le Ministère du développement rural de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du programme. Son rôle sera de constituer le point d'ancrage institutionnel du programme; d'assurer la coordination de sa mise en œuvre et notamment d'assurer le secrétariat du CP et la liaison avec les autres départements et partenaires et de créer et d'héberger en son sein l'UP.

#### **2. *Comité de pilotage (CP)***

2.1. *Établissement.* Le CP sera créé par Arrêté du Ministère du développement rural (MDR). Il se réunira en séance ordinaire deux à trois fois par an et en séance extraordinaire si nécessaire.

2.2. *Composition.* Le CP sera composé de représentants de chacun des principaux ministères concernés, soit le Ministère des affaires économiques et du développement (MAED) qui assumera la présidence, le MDR, le Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme (MCAT), le Ministère de l'industrie et des mines (MIN), le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (MID), le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MHUAT), le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF), le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD); le Commissariat à la promotion des investissements; de représentants des organisations rurales représentatives des populations cibles du programme; du secteur privé; de la société civile et d'un représentant de chacun des autres partenaires au développement contribuant au programme.

2.3. *Responsabilités.* Le CP aura pour responsabilité d'examiner les rapports de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme; de formuler des orientations et recommandations en direction de l'ensemble des partenaires, instances de mise en

œuvre et acteurs; de valider les propositions de PTBA. Certaines décisions sur des propositions d'action engageant des montants importants provenant des fonds du programme pourront faire l'objet d'une validation au cas par cas par le CP.

### 3. *Unité de programme (UP)*

3.1. *Établissement.* L'UP sera créée au sein de la Direction des politiques, de la coopération et du suivi-évaluation (DPCSE) du MDR. Elle disposera de l'autonomie de gestion et de patrimoine.

3.2. *Composition.* L'UP comprend:

- a) La coordination proprement dite composée d'un coordonnateur et d'un secrétaire;
- b) Une cellule administrative et financière composée d'un RAF, d'un comptable, d'un assistant comptable et d'un secrétaire;
- c) Une cellule de suivi-évaluation composée d'un responsable du suivi-évaluation, d'un responsable informaticien et d'un secrétaire;
- d) Les trois équipes chargées des autres composantes.

Sa composition pourra évoluer en fonction des besoins du programme.

3.3. *Responsabilités.* L'UP sera chargée de la mise en œuvre directe du programme, de son administration et de sa gestion.

### 4. *Commission technique (CT)*

La CT sera mise en place par le Secrétaire général du MDR. La CT interviendra dans les procédures de décision sur les appuis qui seront fournis par le FAF. Son rôle sera d'examiner, évaluer et sélectionner les propositions d'action et les demandes d'appui présentées par les acteurs des filières dans le cadre du FAF. La CT sera présidée par le MAED et composée des points focaux du programme désignés au sein des Directions des principaux départements participant au programme. Des représentants des organisations rurales, du secteur privé et d'autres bailleurs éventuels seront associés à cette commission. La CT pourra également faire ponctuellement appel à des personnes ressources choisies pour leur compétence dans un domaine particulier. L'UP assurera son secrétariat et aura notamment pour tâche de mobiliser la CT rapidement et aussi souvent que nécessaire.

## B. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET PARTENARIAT

### 5. *Stratégie*

La stratégie globale du programme s'entend de la stratégie de ciblage et de genre, de la stratégie de développement pour chaque filière d'intervention et de la structuration des interventions du programme en composantes fonctionnelles qui seront transversales à la logique de filières.

Les stratégies par filières seront conçues et pilotées par des GTF qui définiront chaque année un PAF. Les GTF et les PAF constitueront pour le programme le volet "demande" qui s'articulera avec les composantes du programme qui constitueront le volet "offre". L'adéquation entre "demande" et "offre" se fera au travers d'un PTAF accordé entre le GTF et le programme. Ce PTAF comprendra uniquement des actions inscrites au Plan d'action (PAF) du GTF et cohérentes avec la stratégie du programme (ciblage et genre en particulier). Les PTAF seront intégrés dans le PTBA du programme.

Cette structure "croisée" entre filières et composantes dotera les groupes, stratégies et PAF d'un degré d'autonomie par rapport au programme et les incitera à développer des partenariats externes complémentaires à celui-ci. Elle contribuera aussi à instituer et consolider des pratiques pérennes de cogestion participative de filière qui constitueront un des éléments de la stratégie de sortie du programme.

## 6. *Approche*

Une approche progressive et par phases sera mise en œuvre en fonction des caractéristiques propres à chaque filière. En première année et seconde année l'accent sera mis sur les filières maraichage et aviculture où des référentiels sont immédiatement accessibles et où les cycles de production sont courts, ce qui devrait permettre un impact important plus rapide. La progression sera moins rapide sur les filières lait et viande rouge dans lesquelles les principaux investissements ne sont attendus qu'au cours de la seconde moitié de la durée du programme.

Le programme instaurera et perfectionnera, à partir des leçons tirées des filières où son intervention sera initialement la plus importante, un ensemble cohérent d'outils, méthodes et procédures d'animation et de mise en œuvre qui seront utilisés sur l'ensemble des filières d'intervention du programme. Cet ensemble de pratiques communes devrait permettre aux acteurs de chaque filière de bénéficier d'expériences développées au sein des autres filières, ainsi que la création de synergies et dynamiques entre les filières.

## 7. *Mise en œuvre des composantes*

### 7.1. *Composante 1. Facilitation*

La composante sera mise en œuvre par une équipe constituée au sein de l'UP. Cette équipe assumera les tâches d'animation et de communication et disposera de compétences en termes de ciblage et de genre et dans les domaines économiques, juridiques et de marketing globaux des filières. Elle sera composée de deux à quatre cadres (en fonction des besoins dans les différentes phases du programme et des profils disponibles) dont un sera le point focal genre du programme et de deux techniciens chargés de la circulation et gestion de l'information et de la tenue à jour du site internet du programme. La possibilité de renforcer l'équipe pour des périodes et des tâches déterminées en faisant appel à des étudiants mauritaniens en cours de formation ou à des jeunes volontaires internationaux devrait être examinée en fonction des opportunités et des besoins.

### 7.2. *Composante 2. Innovation et gestion des connaissances*

La composante sera mise en œuvre par une équipe constituée au sein de l'UP. Cette équipe devra disposer de compétences en agriculture, élevage, économie d'entreprise et technologies alimentaires. Elle sera composée de deux à quatre cadres (en fonction des besoins dans les différentes phases du programme et des profils disponibles) et de deux techniciens chargés des mêmes fonctions que ceux de la composante 1. De la même façon, il pourra être fait appel à des étudiants mauritaniens en cours de formation ou à des jeunes volontaires internationaux.

### 7.3. *Composante 3. Fonds d'appui aux filières*

La composante sera animée et suivie par une équipe créée au sein de l'UP. L'équipe disposera d'un budget de fonctionnement et de ressources destinées à financer d'éventuelles consultations juridiques, des traductions, etc. Elle sera appuyée par un secrétaire et un opérateur informatique. Les équipes responsables des composantes 1 et 2 devront les soutenir dans leurs domaines de compétences techniques respectifs.

Pour la mise en œuvre du FAF, une procédure simple d'appel à propositions, permettant des décisions transparentes et basées sur la sélection de la qualité des propositions émanant des acteurs des filières, a été définie. Ses étapes seront les suivantes:

- a) Les GTF définiront les thèmes ou "paquets" devant être appuyés par le FAF et les inscriront aux PTAF puis au PTBA;
- b) L'UP en consultation avec les GTF et la CP élaboreront pour chaque "paquet" un dossier d'appel à propositions, le publieront (médias, réseaux d'acteurs connus, etc.) et diffuseront les dossiers aux acteurs intéressés;
- c) L'UP appuiera les acteurs ayant soumis une proposition à élaborer leurs dossiers (formation standard, réponses aux questions, facilitation contacts, mise à disposition base de connaissances du programme, etc.);
- d) Les propositions seront remises sous pli scellé et seront examinées, évaluées et sélectionnées par la CT;
- e) L'UP passera un contrat avec les acteurs sélectionnés (cas de montants non soumis aux procédures mauritaniennes de marchés publics) ou un protocole définissant les modalités de passation de marchés et les autres modalités contractuelles (cas de montants plus importants, soumis aux procédures mauritaniennes de marchés publics);
- f) Les acteurs ayant soumis une proposition, la mettront en œuvre sous la supervision et le contrôle de l'UP; et
- g) Un suivi et une évaluation participatifs seront réalisés.

## 8. *Partenariats*

L'approche du programme est d'encourager les acteurs des filières à tisser un réseau de partenariats techniques durables et progressivement autonomes à l'échelle nationale et internationale. Les besoins et les opportunités de partenariats seront dégagés essentiellement des stratégies et des PAF. La construction des partenariats sera progressive et leurs formes seront évolutives en fonction des dynamiques et des besoins. Le programme permettra, en particulier, de mieux valoriser les acquis importants, des trois autres projets en cours, dans le domaine du développement communautaire et de celui des organisations rurales.

## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du prêt et des dons.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le prêt et les dons, l'affectation des montants du prêt et des dons à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don fonds supplémentaires italiens (Exprimé en USD)	% des dépenses autorisées à financer
I. Équipement et véhicules	218 000	218 000		100% hors taxes
II. Animation, formation et études	1 214 000	1 214 000		100% hors taxes
III. Fonds d'appui	1 369 000	1 369 000	2 000 000	100% hors taxes et hors contributions bénéficiaires
IV. Fonctionnement	135 000	135 000		100% hors taxes
V. Frais de personnel	534 000	534 000		85% des dépenses
VI. Non alloué	386 000	386 000		
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 856 000</u></b>	<b><u>3 856 000</u></b>	<b><u>2 000 000</u></b>	

2. *Montant minimum de retrait.* Les retraits ne peuvent être faits pour un montant inférieur à 20 000 USD ou équivalent, ou pour un montant que le Fonds peut fixer à tout moment.

3. *État de dépenses.* Les retraits relatifs à des dépenses peuvent être faits sur la base d'états de dépenses certifiés conformément aux procédures convenues entre l'Emprunteur et le Fonds. Les pièces justificatives relatives à ces dépenses n'ont pas à être remises au Fonds, mais seront conservées par l'Emprunteur et présentées aux représentants du Fonds lors de leurs inspections.

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

1. *Suivi et Évaluation.* Le dispositif de suivi-évaluation du Programme devra permettre de répondre aux besoins d'information du Fonds et de l'Emprunteur sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du programme, de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes du cycle de travail du programme. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité des instruments de ciblage (pauvreté et genre). Le programme utilisera le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) adopté par le Fonds pour mesurer et présenter les résultats et l'impact de l'ensemble des programmes qu'il finance. Pour la mesure des indicateurs d'impact une enquête sera menée en début de programme sur un échantillon représentatif du groupe cible du programme. Elle sera répétée avant l'examen à mi-parcours et avant la fin du programme.
2. *Manuel de mise en œuvre.* Une fois le Manuel soumis au Fonds pour avis et commentaires, l'UP le finalisera et le soumettra à l'Agent principal du programme pour approbation.
3. *Assurance du personnel du programme.* Le personnel du programme est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
4. *Recrutement.* La sélection des cadres du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le recrutement de ces cadres, soit le Coordonnateur, le RAF, le Responsable suivi-évaluation, l'Animateur principal, le Chargé de la communication et Point focal genre, l'Informaticien gestionnaire du site Internet, le Responsable de la composante FAF, le Responsable de la composante Innovation et gestion des connaissances, le Chargé des aspects agricoles et élevage; et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
5. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.



## Key reference documents

### Country reference documents

Annuaire Statistique 1995-2005  
Rural sector development strategy  
Livestock development strategy  
Agribusiness development strategy  
Micro-enterprise development strategy  
Gender development strategy  
Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (2000 & 2004)  
Poverty reduction strategy paper

### IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files  
COSOP  
Administrative Procedures on Environmental Assessment  
IFAD Strategic Framework;  
IFAD Learning Notes (targeting, gender, community development funds, etc.)  
Framework for gender mainstreaming in PMD operations  
IFAD Procurement manual  
RIMS  
Publication on Migrant laborers and Remittances

### Other miscellaneous reference documents

Abdelkader, Iseelmou Ould. 2006. Etat des lieux et perspectives du secteur rural-aspects institutionnels et fonciers  
Cuna, L., Dominic Smith et al. 2006. Making Value Chains Work Better for the Poor  
FAO/Banque Mondiale. 2002. Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance  
PNUD, 2007-2008. Rapport sur le Développement Humain  
UNICEF, MSAS. Février 2007. Projet CERF/Mauritanie. Dépistage Mensuel  
WFP, 2006. Mauritanie. Analyse de la Sécurité et de la Vulnérabilité  
WFP. 2006. Mauritania. Profile of cereal and livestock markets  
World Bank, 2006. Country Assistance Strategy for Mauritania

## Cadre logique

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses /Remarques importantes/Mesures de limitation des risques
<p><b>1. Objectif global</b> Accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus pauvres et notamment des femmes et des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incidence de la pauvreté réduite de 4% dans les régions d'intervention</li> <li>Nombre de ménages, individus (par genre), groupements et communautés bénéficiant (a) directement (obj. 9500 familles) et (b) indirectement des actions du programme (obj. 32 000 familles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>EPCV 2008, 2012 et 2016</li> <li>Enquêtes programme sur la pauvreté (dont SYGRI)</li> <li>Examen à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>Recueil des opinions des bénéficiaires, acteurs et partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aléas naturels (sécheresses, crises acridiennes)</li> <li>Retour de l'instabilité politique</li> </ul>
<p><b>2. Objectif spécifique</b> Par la promotion et le développement d'un nombre limité de filières, intégrer les populations cibles dans l'économie rurale et accroître la valeur ajoutée (en volume et pourcentage) leur revenant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'individus (par genre), de ménages, de groupements et de communautés rurales pauvres participant aux filières</li> <li>Montant et part de la valeur ajoutée leur revenant</li> <li>Estimation de la pérennité des deux résultats ci-dessus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes/Dossiers par filière</li> <li>Bases de données sur les actions du programme, les bénéficiaires, les acteurs et leurs partenariats</li> <li>Rapports du S/E</li> <li>Rapports d'activités du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitations du secteur privé mauritanien et climat des affaires qui reste difficile</li> <li><i>Réformes en cours, flexibilité de la stratégie et des instruments du programme</i></li> </ul>
<p><b>3. Résultats</b></p>			
<p><b>Composante 1: Facilitation</b> Les Groupes de Travail par Filière (GTF) et les Pôles Géographiques d'Intervention sont fonctionnels, les pratiques de cogestion des filières et de dialogue de politiques sont renforcées et des formes innovantes de partenariats institutionnels, juridiques ou commerciaux sont mises en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque groupe (7) élabore ou met à jour son Plan d'Action par Filière et négocie un programme de travail annuel avec le ProLPRAF</li> <li>Chaque PGI (5 à 10) a réalisé une étude locale de marché et s'est doté d'une stratégie locale par filière</li> <li>Thèmes abordés (au moins 3 par an);</li> <li>Évolutions des politiques, de la réglementation et des pratiques cohérentes avec la stratégie du ProLPRAF</li> <li>Nombre et typologie des partenariats (obj. 35), participation des femmes et des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du S/E</li> <li>Actes des réunions inter-acteurs, etc.</li> <li>Bases de données du programme</li> <li>Textes juridiques, réglementaires et administratifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractère innovant de cette approche</li> <li><i>Animation, progressivité dans la démarche du programme</i></li> <li>Capital social et pouvoir de négociation des populations cibles limités</li> <li><i>Stratégie et organisation du ProLPRAF et moyens apportés pour renforcer ces deux points</i></li> </ul>
<p><b>Composante 2: Innovation et GDC</b> Les acteurs des filières se dotent d'une masse critique de compétences techniques et d'un réseau fonctionnel d'acquisition, de partage et de valorisation de celles-et réalisent des tests pratiques sur les innovations identifiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers et bases de connaissances par filière élaborés, mis à jour et enrichis, et diffusion et utilisation de ceux-ci</li> <li>Nombre et type des innovations identifiées, testées et diffusées</li> <li>Nombre et type de bénéficiaires touchés par ces actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du S/E</li> <li>Enquêtes auprès des acteurs</li> <li>Innovations identifiées testées et diffusées</li> <li>Innovations reprises au stade de diffusion dans les plans d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hétérogénéité des acteurs</li> <li><i>Réalisation de synthèses et traductions par l'équipe du programme, volet communication du programme</i></li> <li>Distances et enclavement</li> <li><i>Importants appuis à la mise en réseau, utilisation de technologies modernes de communication</i></li> <li>Capacité de suivi</li> <li><i>Implication des acteurs dès la conception des tests</i></li> </ul>
<p><b>Composante 3: Fonds d'Appui aux filières</b> Les initiatives inscrites dans les plans d'action sont mises en œuvre par les acteurs des filières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 150 initiatives cohérentes avec la stratégie du programme sont appuyées</li> <li>Nombre de personnes (par genre) ménages, groupes, communautés bénéficiaires appartenant au groupe cible participant</li> <li>Nombre et type d'emplois créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du S/E (dont bases de données du programme et comptabilité)</li> <li>Rapports/Interviews des acteurs de chaque action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse du nombre de demandes d'appui ayant une qualité suffisante</li> <li><i>Rôle proactif de l'équipe du Programme</i></li> <li>Temps de réactivité des procédures du programme par rapport aux initiatives des acteurs trop long</li> <li><i>Flexibilité, adaptabilité de ses instruments en particulier composante 2 permettant de prendre en charge plus rapidement des études et tests</i></li> </ul>

<p><b>Composante 4: Gestion du Programme</b>  La gestion du programme est menée de façon efficiente et le système de suivi-évaluation fournit dans les délais les informations pertinentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rythme de présentation des demandes de décaissement</li> <li>• Niveau du compte spécial</li> <li>• Respect des délais de préparation du PTBA et de soumission des documents contractuels et qualité des documents</li> <li>• Système S&amp;E opérationnel dès l'année 1</li> <li>• Qualité de l'information produite par le S&amp;E et respect des délais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de supervision</li> <li>• Etats comptables et documents du programme</li> <li>• Avis des acteurs de filières</li> <li>• Bases de données à jour</li> <li>• Rapports et autre matériel produit</li> <li>• Avis des utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et diversité des actions appuyées, distances, difficultés de communication</li> <li>• <i>Outils de gestion performants et adaptés, personnel suffisant en nombre et compétences</i></li> <li>• <i>Implication des acteurs dans le recueil et la saisie des données de base</i></li> </ul>
--	---	---	---